

l'enseignement agricole

snetap
FSU

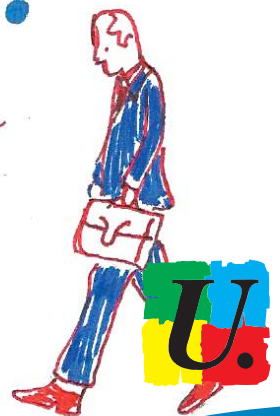


JMi.
2012

OÙ EST BRUNO?

Le ministre de l'agriculture Bruno Lemaire est caché dans ce tableau du monde agricole. Saurez-vous le retrouver?

Réponse page 16.



Communiqués de presse

Pour défendre l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, l'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser

L'intersyndicale nationale, de l'enseignement professionnel public des établissements de l'enseignement professionnel (LP, SEP, SEGPA et EREA, lycées agricoles), s'est de nouveau réunie le 16 janvier [...].

Reçue par le vice-président de l'ARF chargé de l'Éducation, M. François Bonneau, l'intersyndicale se félicite que cette audience ait pu se tenir rapidement, le caractère très large de l'intersyndicale (toutes les organisations syndicales y participent) et l'approche des élections expliquant peut-être cela.

Au nom de l'ARF, le vice président a tenu à affirmer son opposition à toute éventualité de transfert des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle vers les Régions. Nous en prenons acte et restons vigilants en ce qui concerne l'avenir.

M. Bonneau a exprimé son désaccord avec la proposition de N. Sarkozy d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de Baccalauréat professionnel de nos établissements. Il a souligné que les déclarations du chef de l'Etat étaient faites sans concertation, l'apprentissage étant pourtant du ressort des Régions. Pour l'ARF l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, doit rester le cœur de la voie professionnelle. Il a condamné également les suppressions massives d'emplois, particulièrement dans l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, pour la rentrée 2012.

L'intersyndicale espère que ces déclarations se concrétiseront par un soutien des responsables des Régions dans les luttes à venir sur ces questions.

L'intersyndicale a constaté un désaccord entre nos organisations et l'ARF en ce qui concerne la mixité contrainte des publics au sein des sections de CAP ou de Bac pro. Nous continuons à penser que celle-ci n'est pas compatible avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés.

Des interrogations demeurent également sur le partage des responsabilités, entre l'Etat et les Régions, dans la construction de la carte des formations. Si les Régions ont la responsabilité de celle de l'apprentissage, en ce qui concerne les formations sous statut scolaire il est assez difficile de voir à quel niveau exact l'ARF souhaite en avoir l'initiative. En effet la gestion des établissements et de leurs équipements leur revient, alors que celle des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé relève de la fonction publique d'Etat.

[...].

L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels à signer massivement la pétition nationale [...].

Nous appelons les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, lycées agricoles à se réunir dans les établissements, dans les départements, dans les académies pour décider collectivement des actions à mettre en œuvre. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les suppressions de postes, les fermetures d'établissements et obtenir le maintien d'un enseignement professionnel public, sous statut scolaire, de qualité.

Communiqué de presse de l'intersyndicale
AeID, CGT Educ'action, FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Snaic-CSEN, Snuép-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, Sgen CFDT, SUD Education, SYAC CGT
Paris, le 20 janvier 2012



janvier 2012
numéro 340

actualité 4

- › Projet CHATEL sur la notation des enseignants : les enseignants de l'EAP sont aussi concernés
- › Mais où est passé Monsieur Le Maire ?
- › Abus de CDD en 2012 : on accélère encore

vie syndicale 7

- › Élections en CAP et CCP

pédago 11

- › Réforme de la Voie Technologique : le projet doit encore évoluer

politique scolaire 12

- › Indicateurs au fil de l'eau !
- › Tribune libre : tout est à perdre sauf si...

corpo 14

- › Précarité : déclaration commune FSU/CGT du MAAPRAT au CTM du 31 janvier
- › Notes de lecture : manager ou servir, les services publics aux prises avec le nouveau management public

vie syndicale 16

- › Mutations dans l'intérêt du service 2012 « Grand Chelem », ou presque, en Midi-Pyrénées

Un encart **memento 2012 4 volets** ainsi qu'une **fiche mutation 2012** sont joints au bulletin.



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : janvier-février 2012

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Fin de règne ?



Il n'y a pire à craindre que la fin de règne d'un gouvernement aux abois ! Et le gouvernement français, ces derniers mois, donne le sentiment d'être de ceux là.

Non content d'avoir fait, en quatre ans, passer l'ensemble de ses réformes régressives, tant pour l'ensemble des salariés (dégradation des retraites, remise en cause de la protection sociale : taxation des mutuelles et jours de carence), que pour les services publics (non remplacement des départs en retraite, RGPP, remise en cause de la formation des enseignants, ...), et loin de se calmer, il accélère aujourd'hui le rythme pour faire passer en force tous les mauvais coups qui lui restent dans sa besace.

Ainsi, il faut vider les poches des salariés, pour alléger les charges des entreprises ? Je sors la TVA sociale. Il faut remettre en cause les droits des femmes pour les plier aux desiderata de leurs employeurs ? Je sors la loi « égalité hommes-femmes ». Il faut minimiser le nombre de titularisations ? Je publie à la hâte, au mépris des accords signés et de la consultation démocratique du parlement, une loi qui exclut nombre de précaires du dispositif et offre la possibilité à chaque administration (comme l'agriculture s'est empressée de le faire) d'en exclure encore bien plus. Au Ministère de l'Agriculture, et à la DGER en particulier, on applique la méthode gouvernementale avec un zèle et une application particulièrement marqués.

Les suppressions d'emploi, en nombre sans précédent au budget 2012 ont été confirmées par le vote de l'assemblée nationale et ont même été aggravées par des annulations de crédits de dernière minute et un dernier coup de rabet par amendement gouvernemental, sans que le Ministre ou la DGER ne tentent de les combattre. Dans ces conditions, la rentrée 2012 qui se profile s'annonce catastrophique en termes de fermetures de postes, avec le lot de mutations d'office et de licenciements de contractuels que cela entraînera inévitablement.

Les conditions de mise en œuvre du dispositif de titularisation dans l'enseignement agricole sont particulièrement calamiteuses, avec d'une part un nombre d'emplois offerts dérisoire au regard des enjeux (310 postes pour 3613 agents éligibles en 2012 dans le secondaire et 500 à 650 dans l'enseignement supérieur), et d'autre part un dispositif particulièrement pervers permettant à l'administration de choisir qui elle veut titulariser ou non. Et cerise sur le gâteau : au prétexte de ce dispositif, elle réduit à néant (ou presque) les dispositifs de titularisation normaux.

Et les réformes pédagogiques s'empilent pour tenter de faire rentrer de force un semblant de réponse aux besoins du système dans ce cadre étriqué.

Si véritablement ces attaques vont à leur terme, on peut légitimement s'interroger sur l'état dans lequel l'enseignement agricole, autrefois vanté pour son exemplarité, sortira de cette législature.

Et pendant ce temps, que fait notre Ministre ? Où est Bruno ?

A-t-il oublié qu'à son arrivée, il avait qualifié les politiques de ses prédécesseurs de « politiques du rat crevé au fil de l'eau » ? A-t-il oublié avoir constaté à son arrivée le « désarroi des personnels et des usagers » ? Considère t'il qu'il a rempli sa mission pour qu'il ne daigne plus répondre aux interpellations et inquiétudes des personnels, des élus, des parents, des élèves ?

Le « capitaine courageux » semble en tous cas avoir quitté le navire en train de sombrer.

Mais sans doute Monsieur Le Maire a t'il beaucoup mieux à faire.



Jean-Marie Le Boiteux



Edito

Mais où est passé Monsieur Le Maire ?



Depuis plus de 10 mois maintenant, le Ministre de l'Agriculture affiche son mépris pour les Personnels de l'Enseignement Agricole Public : il ne donne plus aucune suite aux demandes d'audience réitérées par les organisations syndicales représentatives... et ce

faisant se dérober aux fonctions qui lui ont été attribuées par décret, mais sans doute qu'assurer la direction d'un département ministériel est, en période de campagne électorale, moins exaltant qu'un service commandé, pardon... une mission politique partisane.

Pourtant, pour un ministre qui s'exprime doctement (face caméra) sur les bienfaits de l'autonomie et de l'individualisation, il est pour le moins curieux qu'il se prive du retour des praticiens du système d'enseignement public dont il a pourtant la charge... A moins bien sûr qu'il ne s'agisse pas ici de forger un projet ambitieux pour l'Education de notre pays, mais plutôt de poursuivre dans la voie de la privatisation d'une Ecole pensée comme une entreprise... hésitant entre MFR et Acadomia !

De même, ça n'est pas le moindre paradoxe pour un ministre qui a clairement repris la politique de ses soubres prédécesseurs, qu'il avait pourtant lui-même qualifié de « politique du rat crevé au fil de l'eau », que d'aborder le front haut un Salon International de l'Agriculture (du 25 février au 4 mars) qui mettra à l'honneur cette année les métiers et les formations de l'agriculture... Interrogé par l'AFP, notre improbable ministre ne s'est pas démonté et a plaidé pour l'enseignement agricole, un « enseignement d'excellence » qui forme chaque année plus de 190 000 jeunes... et de conclure que « dans un pays qui souffre du chômage, et en particulier du chômage des jeunes, une formation qui permet à près de neuf jeunes sur dix de trouver un emploi à la sortie est une formation d'avenir qui mérite d'être reconnue et mise en valeur ». Mise en valeur... avec année après année la litanie imposée des

dotations horaires en baisse, sur fond de réformes au rabais, des classes, sections, options fermées, des effectifs plafonnés et des élèves repoussés de nos établissements publics etc. Mais comme on dit dans nos campagnes « dans la gêne... il n'y a pas de plaisir » !

Ce qui est sûr c'est que les personnels de l'EAP ne peuvent accepter de s'en tenir à ce type de postures médiatiques et s'en tenir à ces fins de non recevoir répétées de la part de leur ministre de tutelle, devenu un ministre « aux abonnés absents », alors même que **l'ensemble des instances de pilotages de l'EAP sont boycottées depuis octobre maintenant !**

Aussi, le Conseil Syndical National du SNETAP, réuni les 11 et 12 janvier, a décidé de lancer **une campagne nationale d'interpellation systématique de ce ministre « en campagne »** pour le compte du parti présidentiel, par voie de presse (cf. modèle de petite annonce ci-dessous) et directement à chacun de ses déplacements. Déjà un rendez-vous manqué en Maine-et-Loire avec nos militants de Pays-de-la-Loire le 18 janvier... notre bon ministre ayant annulé sa venue sur Angers pour l'inauguration du nouveau laboratoire de la santé des végétaux, mais ça n'est que partie remise...

Point d'orgue le 9 février : rendez-vous citoyen devant les permanences UMP !

En effet, si Monsieur Le Maire ne vient pas à nous (même les traditionnels vœux ministériels convenus, vides et creux, se font attendre en cette fin janvier)... alors qu'il soit convaincu que les Personnels de l'Enseignement Agricole Public irons à lui.

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint

Recherche adjoint pour Monsieur Le Maire - Ministre perdu en rase... « campagne 2012 », avec ses illusions, et les nôtres ce qui est plus grave ! Travail temporaire de représentation qui s'achève en mai... Des personnels un « brin » agacés qui à défaut d'audience donnent un rendez-vous citoyen devant les permanences UMP le 09 février 2012 - Contact : quinenveutdubruno@snetap-fsu.fr

Projet CHATEL sur la notation des enseignants sont aussi

La communication gouvernementale a laissé penser à bon nombre de collègues et à la population que le projet de Luc Chatel porte sur une mesure technique : la réforme de la notation des enseignants de l'Éducation Nationale.



Il n'en est rien : il s'agit en fait de confier la carrière des enseignants à la bonne volonté des proviseurs qui auraient dans le cadre d'une autonomie renforcée le pouvoir d'évaluer et rémunérer.

La disparition de la note pédagogique pour nos collègues de l'Éducation Nationale pourrait ne pas nous émouvoir à priori puisque nous n'avons depuis longtemps qu'une note administrative dans l'Enseignement Agricole Public. Outre le fait qu'il est question de supprimer 60% de la note représentant le cœur même du métier, marquant de façon claire le désengagement pédagogique au profit d'un management de proximité dans un cadre comptable contraint, le projet vise à faire du chef d'établissement l'unique évaluateur des enseignants mais aussi et surtout à accorder des réductions d'ancienneté aux « professeurs méritants ».



otation des enseignants ants de l'EAP concernés



C'est en fait la disparition des dernières structures paritaires actuelles qui est visée par ce projet d'apparence technique

Le discours populiste de Monsieur Chatel qui repose sur une conception libérale affirmée de l'école où «le chef d'établissement doit être le patron» et «qu'il est normal que le supérieur hiérarchique soit l'évaluateur» ne peut se traduire dans les faits qu'avec la disparition des Commissions Administratives Paritaires.

L'enjeu véritable est là : éliminer les contre pouvoirs et les solidarités de corps pour substituer les valeurs de l'entreprise où la rémunération au

mérite vient récompenser la docilité de l'agent, son dévouement à la structure, son sens de l'économie...

Les valeurs du service public, l'intérêt des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis risquent fort d'être mis à mal dans ce contexte

Le mode d'évaluation actuel (à l'EN comme dans l'EAP) n'est certes pas exempt de tout reproche mais le recours possible à la CAP du corps pour obtenir une révision de note ou d'appréciation permet de limiter les dérives de la hiérarchie et d'harmoniser les carrières des collègues.

L'entretien professionnel conduit par le chef d'établissement tous les trois ans ne peut être le socle de notre rémunération pour plusieurs raisons :

- Certains chefs d'établissement ne trouveront pas le temps pour conduire ces entretiens,
- Certains autres considéreront qu'ils n'ont pas la formation et les compétences pour le faire,
- D'autres mettront l'accent sur un investissement particulier, critère jugé accessoire par leurs pairs,
- Comme l'enveloppe dont disposera le proviseur pour améliorer la carrière sera limitée, les collègues du même établissement seront en concurrence,

- Le travail au profit des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis passera après les activités directement appréciables par le proviseur : participation à des projets, missions particulières...

Pour conclure, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser contre le projet d'évaluation voulu par Monsieur Chatel car il y a fort à parier que si ce projet devenait réalité à l'Éducation Nationale, il ne tarderait pas à nous concerner aussi dans l'EAP.

Émile BASIN

Membre du Conseil Syndical National - Coordonnateur de la filière enseignante

Abus de CDD en 2012 on accélère encore

Le secteur « emplois précaires » vous présente ses meilleurs vœux 2012, qu'ils soient faits de réussite, de joie et de reconnaissance...

Après 5 ans de combat conforme aux mandats du congrès d'Albi, renouvelés avec force lors du congrès d'Hyères et de Melle, où la lutte contre la précarité a été déclarée priorité syndicale, le secteur « emplois précaires » du SNETAP a maintenant tous les arguments après de nombreux succès en négociations ou procédures juridiques, pour élargir son action entreprise contre les abus de CDD au niveau national.

Dans la deuxième partie de l'année 2011, le SNETAP, fort de plusieurs condamnations de l'Administration pour abus de CDD (concernant 3 TOS-ATE de Tours-Fondettes et 1 Administrative de Châteauroux), a décidé de porter 8 nouveaux dossiers en pré-contentieux auprès du Secrétariat Général du MAAPRAT et à la DGER. Les régions représentées émanaient des régions Limousin, Pays De Loire, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne. Bilan-étape :

- 3 dossiers du Limousin, Pays-de-Loire et Franche Comté sont ainsi en passe de déboucher dans le cadre de la négociation avec le Ministère sur un passage de droit en CDI, voire une titularisation dans le cadre du plan de déprécarisation en cours (vote au Parlement en mars).
- Pour 3 autres dossiers une action contentieuse est engagée (signature de la convention tripartite : agent-syndiqué, cabinet d'avocat et SNETAP en cours).
- Pour les 2 derniers dossiers, qui concernent des agents TOS transférés aux collectivités, une demande de rendez-vous avec la Présidente du Conseil Régional de Poitou Charente avec le concours du régional SNETAP et de la représentante des collègues TOS-ATE SNETAP est en cours.

En ce début d'année 2012, le secteur « emplois précaires » redémarre en accélérant à nouveau le rythme du bras de fer sans concession, engagé avec la DGER :

- la venue en renfort au sein du sec-

teur d'une collègue active, Julie Leroux du LEGTA de Neuvic (19)

- 14 nouveaux dossiers «abus de CDD», ces derniers étant en expertise et les premiers éléments transmis par courriel ou sur le point de l'être aux collègues et régionaux directement concernés

- un nouveau verdict favorable rendu le 13 janvier par le Tribunal des Prud'Hommes de Rambouillet

Il s'agit ici du premier dossier du SUP, qui concernait en l'occurrence un agent précaire dont le CEZ ou BERGERIE NATIONALE de Rambouillet avait usé et abusé avant de le jeter sans plus de considération ! Saisi par la secrétaire régionale SNETAP d'Ile-de-France, le secteur, après expertise, a conduit la charge... Et en dépit de l'ardeur déployée par le directeur pour minimiser la succession des différents contrats précaires (CAE, CEC etc..) qu'a subis notre collègue administratif, les juges ont considérés que la requalification en CDI devait s'appliquer, et avec de l'indemnitaire ! Notre collègue n'étant plus en place depuis de nombreux mois fut heureuse d'apprendre le jour de son anniversaire, la reconnaissance de l'exploitation subie depuis plus d'une décennie...

Le combat continu, et ce ne sont pas les vœux du Président Sarkozy et les nouvelles attaques annoncées contre le droit des travailleurs, pas plus que l'aumône de 300 postes pour plus de 4000 précaires dans l'EAP en guise de déprécarisation, qui nous inciteraient à ralentir ! Que vous soyez directement victime d'abus de CDD (plus de 6 ans en poste sans CDI) ou que vous connaissiez un ou une collègue rentrant dans ce cadre (en poste ou « remercié(e) », adressez-vous aux secrétaires de section du SNETAP, comme aux régionaux, qui transmettront les dossiers pour expertise et suites à donner. En 2012, le SNETAP syndicat multi-catégoriel et majoritaire est bien déterminé à continuer de redonner de l'espoir à nos collègues par la reconnaissance de leurs droits.

Jean Claude CALLAULT
Secrétaire national du secteur
« emplois précaires »
jean-claude.callault@educagrir.fr



Agents Territoriaux Un besoin urgent de fédéralisme ! Une dynamique à impulser !

La décentralisation des missions et des personnels TOS prévue par la Loi relative aux libertés et responsabilités du 13 août 2004 fait aujourd'hui l'objet de bilans et d'appréciations plutôt positifs. Pour autant, si en effet, globalement, la situation des ex TOS titulaires ne s'est pas dégradée, la disparité des conditions de travail et de rémunération proposées par les employeurs que sont devenus les Conseils Régionaux a entraîné de réelles et nombreuses inégalités de traitement entre les agents (régime indemnitaire, congés etc..) exerçant dans des régions différentes...

Par ailleurs, la précarité demeure un véritable problème dans la plupart des régions. Sous couvert de traiter socialement le chômage, on maintient nombre de collègues dans une précarité parfaitement indigne.

Enfin, la notion de communauté éducative vole en éclat, ainsi qu'en témoignent le fait que la Direction Générale de la Fonction Publique ait écarté les ATE du périmètre électoral lors des élections professionnelles d'octobre 2011 ou le refus du MAPRAAT de considérer les ATE pour les prochaines élections à l'ASMA (mars 2012). Devant ce constat, le SNETAP-FSU qui a combattu jusqu'au bout la décentralisation des TOS ne se résout pas à accepter les dérives de la régionalisation. Il n'est pas juste de bénéficier ou non d'avantages selon que l'on dépend d'une région riche ou d'une région pauvre...

Le SNETAP-FSU milite pour une réelle harmonisation par le haut et souhaite depuis plusieurs congrès engager un travail commun avec les syndicats de la FSU afin d'avoir une expression fédérale plus que nécessaire dans la perspective des élections territoriales de 2014. C'est dans cet esprit qu'un accord a été acté en décembre dernier avec l'UNATOS, syndicat de la FSU qui s'adresse aux ex-agents de l'Éducation Nationale. Il a été décidé de travailler ensemble à porter la parole et les propositions de la FSU en direction des agents des établissements qu'ils relèvent de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture.

Par ailleurs, le SNETAP-FSU rencontrera prochainement le SNUcdias dont le champs de syndicalisation concerne les agents des collectivités territoriales hors EPL. Il s'agira d'engager ensemble la même dynamique !

Gérard Pigois
Secteur Vie Fédérale

Élections en CAP et CCP

Le SNETAP-FSU, première organisation chez les personnels de l'enseignement agricole public

Après la consultation générale du 20 octobre qui a vu la FSU confirmer sa place de première organisation syndicale du Ministère de l'agriculture et en particulier dans l'enseignement agricole, le mois de novembre a été l'occasion de renouveler la plupart des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les titulaires et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents contractuels. Vos suffrages ont conduit le SNETAP-FSU à être présent dans la quasi-totalité des CAP et des CCP concernant les personnels de l'enseignement agricole public, et à y être souvent largement majoritaire. Conformément aux engagements que nous avons pris au cours de la campagne, les élus du SNETAP s'attacheront à défendre chacun dans le respect des principes de transparence et d'équité. Mais le SNETAP-FSU y défendra aussi l'amélioration des carrières et des conditions de travail ainsi que la revalorisation salariale de tous les personnels de l'enseignement agricole public. Vos élus SNETAP-FSU, dont vous trouverez la liste ci-dessous, mèneront ce combat, forts de la légitimité que vous leur avez conférée. Ils remercient l'ensemble des personnels qui, par leur vote, leur ont apporté leur confiance.

Personnels enseignants et d'éducation

Le SNETAP-FSU occupe tous les sièges dans ces CAP et CCP (à l'exception d'un chez les PLPA). Il y combat au quotidien la précarité en continuant à exiger un plan de déprécarisation pour tous, nombre pour nombre et les projets du gouvernement de donner aux chefs d'établissement le pouvoir de promotion. Il y défend au contraire l'élargissement de l'accès à la hors classe et un déroulement de carrière amélioré pour tous.

Rappel Renouvellement CAP 2010

| Élus SNETAP-FSU PCEA | Titulaires | Suppléant-e-s |
|----------------------|---|---|
| Hors classe | Francis Lucas LEGTA Auch | Catherine Clément LEGTA Brie-Comte-Robert |
| | Miche Huaux LEGTA Coutances | Claude Bailly LEGTA Douai |
| Classe Normale | Émile Basin LEGTA St-Herblain | Yannick Le Blanc LEGTA Surgères |
| | Denis Rodef LEGTA Châteauroux | Véronique Dupaquier LEGTA Dijon |
| | Sylvain Guenard LEGTA Amiens | Thierry Raynal LEGTA Saint-Lô |

| Élus SNETAP-FSU PLPA | Titulaires | Suppléant-e-s |
|----------------------|---|--|
| Hors classe | Alain Ferriol LEGTA Carcassonne | François Ballée LEGTA Chaumont |
| | Isabelle Dane-seosse LEGTA Dax | Véronique Aubin LEGTA Le Mans |
| Classe normale | Bernard Moine LEGTA Melle | Emmanuelle Sabin LEGTA Beaune-Bellegarde |
| | Joël Sylvestre LEGTA Niort | Héloïse Giordano LEGTA Ribécourt |

| Élus SNETAP-FSU CPE | Titulaires | Suppléant-e-s |
|---------------------|---|--|
| Hors classe | Didier Revel LEGTA de la Lozère | Véronique Chevalier LEGTA Beaune |
| | Gilles Liobard LEGTA Romans | Michel Lioret LEGTA Plombières-lès-Dijon |
| Classe normale | Laurie Derebreu LEGTA Pas-de-Calais | Marlyse Holzritter LEGTA Metz |
| | Pascal Goudier LEGTA Tarbes | Olivier Fretigny LEGTA Riscle |

Renouvellement 2011 Personnels enseignants et d'éducation ACEN

| Résultats CAP ACEN | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|--------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 352 | 76,02% | 5 |
| CFDT/UNSA | 46 | 9,94% | 0 |
| FO | 33 | 7,13% | 0 |
| SUD | 23 | 4,97% | 0 |
| CGT | 9 | 1,94% | 0 |
| Total | 463 | 100% | 5 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU ACEN

| Élus ACEN | Nom | Fonction |
|---------------|---|---------------------------------------|
| Titulaires | Sébastien Bruniquel LEGTA Troyes | ACEN Documentation |
| | Marie-Aude Condon LEGTA de la Lozère | ACEN CPE |
| | Antonio Dos Santos LEGTA Brie-Comte-Robert | ACEN Histoire-Géographie |
| | Cédric Haouisee LEGTA Charleville-Mézières | ACEN EPS |
| | Inès Iandolo LEGTA Carpentras et Aix | ACEN ESC et Italien |
| Suppléant-e-s | William Apollinari LEGTA Lons-le-Saunier Mancy | ACEN Économie sociale et familiale |
| | Delphine Arnould LEGTA Avize | ACEN Gestion commerciale |
| | Céline Baradel LEGTA Rouffach | ACEN Physique-Chimie |
| | Philippe Lorquin LEGTA Nevers Cosne et Moulins Neuville | ACEN Agronomie et Zootechnie |
| | Angelo Sintive LEGTA de l'Oise site d'Airion et de Beauvais | ACEN Mathématiques et Physique-Chimie |

Personnels administratifs

Le SNETAP présent dans toutes ces CAP y combat le rôle croissant des IGAPS, dont l'administration voudrait faire les seuls décideurs des évolutions de carrière des agents.

| Résultat CAP Attachés | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|-----------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 133 | 17,97% | 1 |
| CFDT | 147 | 19,86% | 1 |
| UNSA | 231 | 31,22% | 2 |
| FO | 83 | 11,22% | 0 |
| CGT | 80 | 10,81% | 0 |
| CGC | 66 | 8,92% | 0 |
| Total | 740 | 100% | 4 |

La nouvelle élue SNETAP-FSU Attachés

| Grade | Titulaire | Suppléante |
|---------|--|---------------------------------------|
| Attaché | Julie Leroux EPLEFPA Haute Corrèze Neuvis | Céline Granet ASP Aquitaine |

| Résultats CAP Adjoints administratifs | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|---------------------------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 536 | 19,67% | 2 |
| CFDT | 300 | 11,01% | 1 |
| UNSA | 853 | 31,30% | 4 |
| FO | 581 | 21,32% | 2 |
| CGT | 455 | 16,70% | 2 |
| Total | 2 725 | 100% | 11 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU Adjoints administratifs

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-----------------------------------|--|--|
| Principal 1 ^{ère} classe | Christine Schmitt AGROPARISTECH Massy | Marie-Claude Morcet DDT 37 |
| Principal 2 ^e classe | Georgette Abbott DAAF Martinique | Corinne Philpott CFPPA St-Laurent 08 |

| Résultats CAP SA | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 443 | 21,81% | 2 |
| CFDT | 299 | 14,72% | 1 |
| UNSA | 641 | 31,56% | 2 |
| FO | 279 | 13,74% | 1 |
| CGT | 369 | 18,17% | 1 |
| Total | 2 031 | 100% | 7 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU SA

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-----------------------|---|--|
| Classe exceptionnelle | Dominique Lo Faro MAAPRAT / SG | Brigitte Thabard BOUCARD Lycée La Roche s/Yon |
| Classe supérieure | Jean-Philippe Marteau DDCSPP 79 | Sylvie Rabet Lycée F.Bazille Montpellier |



Personnels techniques

Très largement majoritaire dans ces CAP, le SNETAP y mène le combat pour améliorer les carrières (extinction de la catégorie C chez les labos, accès à la catégorie A et création d'un vrai statut de catégorie B à 3 grades chez les TEPETA). Il y combat par ailleurs le projet de fusion des corps de techniciens tel que le conçoit l'administration, en ce qu'il conduirait à nier les identités professionnelles de chacun. Chez les ATE, ne votaient que ceux qui sont restés sous tutelle du MAAPRAT.

| Résultats CAP TL | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 100 | 85,47% | 5 |
| CFDT | 17 | 14,53% | 1 |
| Total | 117 | 100% | 6 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU TL

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-----------------------|---|---|
| Classe exceptionnelle | Nadine Kahl LEGTA Courcelles Chaussy | Martine Roffat LEGTA Roanne Chervé |
| | Catherine Vivet LEGTA Chambéry | Claire Follot LEGTA Auxerre |
| Classe supérieure | Sébastien Devalle LEGTA Auch | Lydie Clavel LEGTA La Côte-St-André |
| | Pascal Lamiche LEGTA Tulle Naves | Yveline Menoret LEGTA Tours Fondettes |
| Classe normale | Audrey Colin LEGTA La Roche s/Foron | Odile Doreille LEGTA Poitiers Venours |

| Résultats CAP ATL | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|-------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 28 | 57,14% | 3 |
| CFDT/UNSA | 13 | 26,53% | 1 |
| FO | 8 | 16,33% | 0 |
| Total | 49 | 100% | 4 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU ATL

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-----------------------------------|---|--|
| Principal 1 ^{ère} classe | Estelle Schutz LEGTA Malzeville | Laurence Suquet LEGTA de l'Hérault |
| Principal 2 ^e classe | Ilham Chrifi LEGTA Libourne | Fabienne Moyen LEGTA Ondes |
| 1 ^{ère} classe | Hélène Delpuech-Garrelou LEGTA Aurillac | Carole Simon LEGTA Charleville |

| Résultats CAP ATE | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|-------------------|----------------|-------------|-------------------------------------|
| FSU | 80 | 37,38% | 3 |
| CFDT | 15 | 7,01% | 0 |
| FO | 39 | 18,22% | 1 |
| CGT | 80 | 37,38% | 4 après tirage au sort avec la FSU) |
| Total | 214 | 100% | 8 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU AT

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-----------------------------------|--|---|
| Principal 1 ^{ère} classe | Norbert Sans LPA Rivesaltes | Jacques Basty LPA Rivesaltes |
| 1 ^{ère} classe | Dorienne Chevallet LPA Isle-sur-Sorgue | Manuel Soto LEGTA Carcassonne |
| | Guillemette Denis LEGTA Rouillon | Isabelle Schlegel LEGTA Obernai |

| Résultats CAP TEPETA | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|----------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 78 | 56,11% | 3 |
| CFDT | 8 | 5,76% | 0 |
| UNSA | 40 | 28,78% | 1 |
| FO | 13 | 9,35% | 0 |
| Total | 139 | 100% | 4 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU TEPETA

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-------------------|--|---|
| Classe principale | Régis Charpentier LEGTA Limoges | Gilles Vivet LEGTA Chambéry |
| Classe normale | Victor Lopes LEGTA Grenoble | Jacques Degiovanni LEGTA Grenoble |
| | Céline Massini-Petitgand LEGTA Nîmes | Martine Marzi LEGTA Luçon Pétré |

Personnels Ingénieurs

Avec un siège dans chacune des CAP, au nom d'une liste intersyndicale (avec la CGT chez les IPEF et avec la CGT et SUD chez les IAE), le SNETAP y défend une conception des corps d'ingénieurs qui n'est pas uniquement corporatiste, mais aussi celle de personnels défenseurs des missions et des valeurs du service public.

Rappel renouvellement CAP des IPEF 2010 - Les élus IPEF :

Titulaire : **Patrick Simon** - Suppléant : **Mathieu Goetzke**

Renouvellement 2011 CAP IAE

| Résultats CAP IAE | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|-------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU/CGT/SUD | 480 | 21,25% | 1 |
| CFDT | 204 | 9,03% | 0 |
| UNSA | 539 | 23,86% | 2 |
| FO | 619 | 27,40% | 2 |
| CGC | 417 | 18,46% | 1 |
| Total | 2259 | 100% | 6 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU IAE

| Grade | Titulaire | Suppléante |
|---------------|--------------------------------------|---|
| Divisionnaire | François Toubin DDT Savoie | Emmanuelle Arnaud DRAAF Aquitaine |



Personnels de Formation-Recherche

Présent dans ces CAP (à l'exception des corps d'ingénieurs de recherche et des assistants ingénieurs), le SNETAP défend la nécessaire requalification des emplois afin que chacun ait une carrière conforme à ses missions et à son travail. Il se bat également pour l'amélioration des régimes indemnitaires, largement discriminatoires par rapport aux personnels homologues du Ministère.

| Résultats CAP des Adjoints techniques FR | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|--|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 46 | 23,96% | 2 |
| CFDT | 39 | 20,31% | 1 |
| FO | 42 | 21,88% | 2 |
| CGT | 65 | 33,85% | 3 |
| Total | 192 | 100% | 8 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU Adjoints techniques FR

| Grades | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-------------------------|---------------------------------------|---|
| 1 ^{ère} classe | Angéline Foch ENFA Toulouse | Murielle Gaveriaux ENV Alfort |
| | Josiane Hybr AGROSUP Dijon | Eveline Pailloux ENV Alfort |

| Résultats CAP Techniciens FR | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|------------------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 56 | 19,31% | 1 |
| CFDT | 81 | 27,93% | 2 |
| FO | 73 | 25,17% | 2 |
| CGT | 80 | 27,59% | 1 |
| Total | 290 | 100% | 6 |

Les nouveaux élus SNETAP-FSU Techniciens FR

| Grade | Titulaire | Suppléante |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Classe exceptionnelle | Hélène Bacque ENV Alfort | Céline Planes ENFA Toulouse |

| Résultats CAP Ingénieurs d'études | Voix exprimées | Pourcentage | Nombre de sièges |
|-----------------------------------|----------------|-------------|------------------|
| FSU | 40 | 23,39% | 1 |
| CFDT | 64 | 37,43% | 2 |
| FO | 36 | 21,05% | 1 |
| CGT | 31 | 18,13% | 1 |
| Total | 171 | 100% | 5 |



Les nouveaux élus SNETAP-FSU IE

| Grade | Titulaire | Suppléante |
|-----------------------|--|----------------------------------|
| 2 ^e classe | Marie-Pierre Monteil ENFA Toulouse | Hélène Huet ENV Alfort |

Personnels de direction

Première organisation représentative des personnels de direction, le SNETAP-FSU mène le combat, dans un cadre intersyndical pour l'application de la parité de leur statut avec leurs homologues de l'Éducation nationale.

Rappel renouvellement CCP des directeurs 2010 Les élus Directeurs

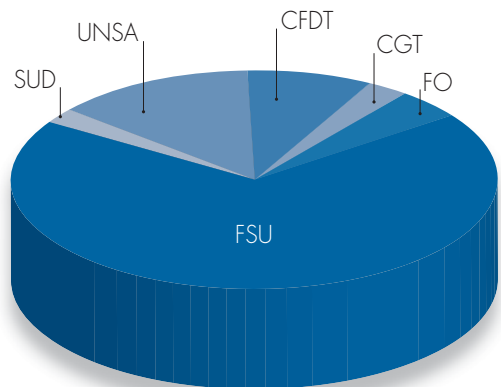
| Grade | Titulaires | Suppléant-e-s |
|-------------------------|--|--|
| Hors classe | José Gonzalvez EPLEFPA Avignon | Alain Germot EPLEFPA Clermont-Ferrand |
| 2 ^{ème} Classe | Pascal Laborde EPLEFPA Mirande | Pierre Cheret EPLEFPA Pau-Montardon |
| | Naïda Drif EPLEFPA La Bretonnière | Luc Champain EPLEFPA Grenoble St-Ismier |

Agents contractuels sur budget (CFA-CFPPA) et assistants d'éducation

Les agents contractuels sur budget d'établissement de l'enseignement technique se sont également exprimés pour le renouvellement de leurs Commissions Consultatives Paritaires Régionales (CCPR), lors de ce scrutin du 22 novembre. Le SNETAP-FSU y est représenté dans toutes les régions avec, sur le territoire national, 97 élus sur les 142 sièges qui étaient à pourvoir. C'est dans ces commissions que sont défendues les situations individuelles des contractuels de CFA et CFPPA ainsi que celles des Assistants d'Éducation. Pour connaître vos représentants SNETAP-FSU, prenez contact avec la section locale de votre établissement.

Nombre de sièges par organisation

| Syndicat | CFDT | CGT | FO | FSU | SUD | UNSA |
|------------------|-------|-------|-------|---------------|-------|--------|
| Nombre de sièges | 13 | 4 | 7 | 97 | 3 | 18 |
| Pourcentage | 9,15% | 2,82% | 4,93% | 68,31% | 2,11% | 12,68% |



Elections complémentaires au CSN - janvier 2011

Bienvenue à bord !

A l'occasion du Conseil Syndical des 11 et 12 janvier 2012, de nouveaux secrétaires catégoriel-le-s ont été élu-e-s... Notre commission de contrôle, à laquelle le Bureau National s'associe, a à l'occasion de la proclamation des résultats, tenu à remercier les secrétaires de section d'établissement pour leur forte mobilisation, qui a seule permis la réussite de ce scrutin, organisé dans un pas de temps court au retour des vacances de Noël, les élections générales ayant largement occupé le dernier trimestre 2011... En cette période particulièrement difficile pour l'Enseignement Agricole Public, le Secrétariat Général est particulièrement content d'accueillir au sein des instances nationales du SNETAP de nouveaux représentants de catégorie. On notera avec satisfaction, sans être exhaustif, le retour d'une représentante des agrégé-e-s et des détaché-e-s enseignant-e-s, de collègues de doc., ou encore l'arrivée d'un nouveau venu dans la catégorie des personnels de direction, fort du renouvellement courant 2010 de la CCP des directeurs, sans oublier deux représentants du SUP en plus ! Enfin, un salut particulier aux représentants des gens de mer... qui viennent aussi renforcer nos rangs. Alors, en un mot, à tous : bienvenue à bord !

| Résultats du scrutin du 12/01/12 Collège | Candidat | Nombre de voix |
|---|--|---------------------------|
| Agrégé-e-s, Détaché-e-s, PCEA, PLPA | Audrey Vigier (suppléante) | 382 (élue) |
| Ingénieur-e-s, Profs Doc, TIM, ESC | Bertrand Pirat (titulaire) Isabelle Couturier (suppléante) | 63 (élu) 60 (élue) |
| Personnels de direction (EPL, Exploitation, CFA, CFPPA) | Luc Champin (suppléant) | 24 (élu) |
| CPE | 2 candidats suppléants Jean-Paul Diana Brice Fauquant | 4 (non élu) 22 (élu) |
| Enseignants du Sup Statut Formation Recherche | Samir Mezdoor (titulaire) Etienne Bacle (suppléant) | 37 (élu) 32 (élu) |
| Administratifs (A-B-C) | Eric Gerard (suppléant) | 89 (élu) |
| TEPETA (filière ouvrière) | Rémy Lemesle (suppléant) | 18 (élu) |
| Non titulaires | 2 candidats suppléants Antonio Dos Santos Marie-Christelle Maurand | 60 (élu) 47 (non élue) |
| Personnel des lycées maritimes | Lionel Henry (titulaire) Pascale Bozec (suppléante) | 33 (élu) 32 (élue) |

Réforme de la Voie Technologique

Le projet doit encore évoluer

La réforme du Baccalauréat technologique de l'Enseignement Agricole est engagée depuis la rentrée. Sa mise en œuvre est prévue pour le mois de septembre 2012.

Trois réunions de la Commission Nationale Spécialisée (CNS) « Études Générales » se sont déjà tenues et devraient être suivies d'une quatrième le 25 janvier 2012.



Le SNETAP y rappelle systématiquement sa conception d'une filière technologique attractive qui implique une formation de haut niveau dans les matières générales (assurant ainsi une formation citoyenne et une culture commune et permettant une poursuite d'études). Ce baccalauréat technologique doit prendre en compte toutes les sciences humaines et les spécificités de notre enseignement agricole. Il doit résulter d'un tronc commun de disciplines technologiques se rapportant à l'agronomie et au vivant, être ancré dans le monde professionnel et s'inscrire totalement dans les territoires. C'est cette filière technologique qui permettrait la réussite de tous les élèves.

Le projet initial que nous avons fortement contesté (voir « l'Enseignement agricole » n°339) à heureusement évolué depuis sa première présentation le 5 octobre 2011.

En effet dans sa première version du projet de rénovation, la DGER proposait les changements suivants :

- l'introduction d'une deuxième langue vivante (2 heures),
- l'introduction de l'accompagnement personnalisé (2 heures),
- un horaire hebdomadaire de 31 heures (contre 30h aujourd'hui),
- la circonscription des disciplines technologiques au M10,
- une épreuve terminale anticipée d'Histoire-Géo en fin de première technologique,
- la disparition des Travaux Personnels Encadrés (TPE),
- la réécriture des référentiels afin d'homogénéiser les contenus,
- la simplification de l'évaluation,
- l'introduction de deux EIL (Enseigne-

ment à l'Initiative de l'Établissement) supplémentaires (un EIL "Sciences et Techniques des Équipements" et un EIL "Management"),

- des baisses horaires conséquentes pour plusieurs matières.

Si l'administration est finalement revenue, suite aux nombreuses interventions des représentants du SNETAP-FSU à la CNS, sur l'abandon des TPE (intégrés à l'accompagnement personnalisé), l'épreuve anticipée en Hist-Géo et l'introduction d'un EIL "Management", de nombreux éléments doivent encore être revus :

- les STE doivent apparaître dans le tronc commun (module 8) en tant que discipline.
- l'Accompagnement Personnalisé, doit encore être réécrit. Cette réécriture permettrait de fléchier des horaires, à l'image des TPE, consacrés « à l'étude et à la compréhension de la construction et de la diffusion de l'information par les médias et à la réalisation d'un projet de médiation documentaire mettant en œuvre l'usage d'un système d'information relatif à la culture générale ou à la culture technologique ». Ces heures compenseraient la perte des heures en ESC et permettraient d'introduire la documentation, présente dans la filière professionnelle.
- Les enseignements à effectifs réduits : des seuils de dédoublement doivent apparaître pour un certain nombre de disciplines ainsi que les volumes-horaires correspondant. Pour chacune des disciplines concernées (à minima les disciplines nécessitant des travaux en groupes à effectifs réduits : LV 1 et 2, TIM, PC, Bio, EIL, STE, STA, Zoot) ainsi que pour l'AP, ces horaires doivent apparaître

dans une grille-horaire complète.

- Les stages individuels doivent être revus afin de permettre aux élèves de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique et de recueillir les informations qui permettront d'élaborer le dossier technologique mais aussi d'être « actif professionnellement ».
- Les stages collectifs nécessitent des volumes horaires enseignants correspondant à minima au doublement du volume horaire élève. Ils ne doivent pas être un fourre-tout thématique comme le stage « Santé et Développement Durable », ce dernier étant transversal dans le référentiel. La dénomination de ce stage devrait être revue.
- Les EIL : la dénomination des EIL doit être également revue afin d'éviter d'éventuelles confusions entre les deux TPA (production agricole et transformation alimentaire). Nous proposons donc un nouvel intitulé pour l'EIL production : STP (sciences et technologies de la production).
- L'évaluation de la LV2 doit se faire sous la forme d'une épreuve terminale. L'équilibre initial entre les CCF et Épreuves Terminales doit être maintenu. Les épreuves du 2nd groupe (rattrapage) doivent être des épreuves orales qui remplacent les épreuves écrites choisies avec des coefficients identiques. Au nom de la parité avec l'Éducation Nationale, nous demandons la création d'une épreuve orale de français en première aux côtés de l'épreuve écrite comme cela se fait dans les filières générale et technologique de l'EN. De plus, cette épreuve anticipée de Français en bac STAV est la seule épreuve dans laquelle l'orthographe se voit attribuer 4 points

dans la grille de correction. Cette situation pénalise très fortement les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage du langage écrit comme les jeunes dyslexiques. Une réflexion doit donc être menée afin de trouver une solution pertinente.

Enfin à ce jour, dans le cadre de sa rénovation, le baccalauréat technologique perdrait "la capacité professionnelle agricole" (ou capacité d'installation exigée pour bénéficier des aides accordées par l'État pour l'installation des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans). Les professionnels se sont émus de cette décision et ont demandé lors de la CNS du 10 janvier dernier le maintien de la capacité professionnelle. L'administration maintient sa position pour le moment.

Pour le SNETAP la suppression de cette capacité professionnelle, ne se justifie pas. Au regard des autres diplômes délivrant la capacité professionnelle, le Bac STAV reste bien un diplôme de l'Enseignement Agricole apportant aux jeunes une formation générale et technologique leur permettant d'envisager, après quelques années d'expérience et/ou une poursuite d'études, une installation.

De plus l'abandon de cette délivrance risque de réduire encore davantage l'attractivité de ce diplôme au profit du bac pro.

Pour le SNETAP-FSU, la méthode de travail choisie par la DGER ne fera de cette réforme annoncée du Baccalauréat technologique qu'un simple toilettage du diplôme existant. Elle doit donc prendre en compte à minima ces propositions qui permettront de rendre un peu plus attractif cette filière technologique qui souffre d'une hémorragie forte de ses effectifs.



Tribune libre

Tout est à perdre sauf si...

« Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et nous sommes en train de la gagner » écrit Warren Buffet, le milliardaire américain qui sait de quoi il parle.

C'est Denis Kessler, ancien vice président du MEDEF qui assène « qu'il faut en finir avec les objectifs du programme du Conseil national de la Résistance ».

Quant à Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, il vient de déclarer que « les conséquences économiques et sociales d'un rendez vous raté en 2012 seraient comparables à celles provoquées par une guerre ».

De telles conclusions sont préoccupantes car très dangereuses pour la démocratie, le progrès social, l'avenir des peuples.

Nous subissons depuis 4 ans maintenant une crise engendrée par des politiques libérales qui ont conduit à la faillite des banques, à l'insolvabilité de certains états européens, à l'augmentation du chômage, à la paupérisation de plusieurs dizaines de millions de personnes en Europe, à des plans d'austérité de plus en plus ravageurs pour la production des biens, pour la formation, pour la santé, pour les services publics, pour les retraites...

Mais les effets de la crise du système capitaliste ne sont pas supportés par tous de la même manière. Les enrichissements scandaleux de certains, la corruption sont là pour le prouver.

L'idéologie de la pensée unique, celle des « marchés » édictée par l'École américaine de Chicago, tend de plus à culpabiliser les salariés, à dramatiser les situations (théorie du choc, sentiments de peur), à réduire voire entraver

les contre pouvoirs politiques et syndicaux. Face à la dictature des marchés il ne peut y avoir de renoncement ni de soumission. Même si l'adversaire est fort, les peuples doivent se faire entendre, manifester, se soulever, se révolter.

Dans leur frénésie d'accumulation, les oligarques financiers, la classe dominante en s'octroyant stock-options, retraites chapeau, en jouant avec les fonds spéculatifs ont accaparé tant de richesses et ont généré tant de misère qu'il faut s'en débarrasser.

Pour ne pas sombrer avec le capitalisme dans la spirale infernale dans laquelle il nous plonge, la gauche et le mouvement social ont le devoir de dégager des perspectives nouvelles en rupture avec la logique (ou l'idéologie ?) libérale.

Plus que jamais l'humanité doit se défaire d'un système dont le seul moteur est la recherche du profit immédiat. C'est une question de survie en raison des crises sociales, écologiques, éthiques... qu'il génère.

Les perspectives nouvelles doivent partir du réel et être guidées par des principes au service des valeurs de solidarité, de tolérance, de laïcité, de justice sociale...

Il nous faut travailler à la victoire de la gauche aux élections présidentielles et législatives mais aussi à l'élaboration d'une politique alternative, seule porteuse d'un changement réel.

Le syndicalisme doit être une composante à part entière de tous les mouvements, de toutes les actions pour construire et vulgariser les solutions nécessaires à l'édification d'une nouvelle société plus juste et plus humaine.

**André Languille
et Jean Cesbron**
13 Janvier 2012

Indicateurs

Le Ministre Bruno Le Maire déclarait récemment : « la formation en alternance est une alternative efficace aux méthodes d'enseignement traditionnelles »⁽¹⁾. Or, les indicateurs annuels de pilotage de l'enseignement agricole produits chaque année par son administration le démentent.



Chaque année, la DGER fait une présentation devant les instances des indicateurs de pilotage de 5^e schéma national prévisionnel des formations. Le Snetap-FSU n'en partage pas le principe de la seule performance empruntée à la conduite d'entreprise privée. Cependant, la lecture attentive, année après année, des évolutions de l'enseignement agricole demeurent toujours intéressante au travers des tendances qu'elles dégagent. Le Snetap-FSU bien qu'ayant combattu cette fusion de données à l'ensemble de l'enseignement agricole, regrette que la plupart des indicateurs amalgament enseignement public et enseignement privé, les contre-performances du rythme approprié notamment contribuant ainsi à sous évaluer l'enseignement agricole public.

Le public promeut davantage ses élèves que le privé

Les taux de passage entre les niveaux successifs de formations pour les élèves de l'enseignement agricole public sont supérieurs à ceux de l'enseignement privé. Ainsi, entre les différents niveaux, ils sont supérieurs de 13,3 points pour le passage des classes de CAPA au BEPA, de 14,4 points entre le CAPA et le bac pro, de 11,5 points entre le BEPA et le bac pro et de 14,4 points entre le bac pro et le BTS. Les poursuites d'étude après une classe de 3^e de l'enseignement agricole public est de 85% avec 2,41% des élèves qui poursui-

au fil de l'eau !

vent en CAPA, 15,4% en BEPA et 34,8% en 2nd pro contre 46,14% au privé avec 7,73% en CAPA, 20,06% en BEPA et 18,35% en 2nd pro. Pourtant, cela ne conduit pas le gouvernement et sa majorité libérale à revoir leur position.

Droits dans leur botte, emprunts d'un dogmatisme pro-privé, ils ont voté dans la loi de finances 2012, la suppression de 146 emplois d'enseignants pour le public et un relèvement du financement aux MFREO de 6,6 millions d'€.

Une promotion qui ne se retrouve pas dans les résultats aux examens importants

Plus de huit points d'écart sépare le public et le rythme approprié sur le diplôme du CAPA, trois points pour le baccalauréat professionnel. Les baccalauréats professionnels « productions » préparés majoritairement dans l'EAP, avec 87,50% de réussite, leurs résultats sont inférieurs de 5,5 points aux baccalauréats professionnels « services » préparés très majoritairement dans l'enseignement privé de réussite.

| Niveau de diplômes | Moyennes des reçus aux examens de la voie professionnelle en % ⁽²⁾ | | |
|--------------------|---|---|--------------------------------------|
| | Établissements publics | Établissements privés Rythme approprié | Établissements privés Temps plein |
| Composantes | | | |
| CAPA | 81 | 89,23 | 89,79 |
| BEPA | 83,07 | 82,17 | 86,76 |
| Bac professionnel | 86,96 | 88,34 | 90,51 |

Source DGER

D'importantes différences territoriales

Outre le rapport très fluctuant des structures d'accueil entre public et privé selon les régions, les résultats aux examens par composante sont marqués par la territorialité. Ainsi pour le bac technologique et le BTSA le tableau qui suit met en évidence les écarts suivants :

Session 2010 résultats aux examens en %

| Moyennes/ région | Établissements publics | | | Établissements privés à rythme approprié | | | Établissements privés temps plein | | |
|-------------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Moyenne toutes régions | Moyenne régionale minimale | Moyenne régionale maximale | Moyenne toutes régions | Moyenne régionale minimale | Moyenne régionale maximale | Moyenne toutes régions | Moyenne régionale minimale | Moyenne régionale maximale |
| Diplômes | | | | | | | | | |
| Baccalauréat technologique | 75,96 | 57,14 | 85,20 | 60,62 | 40 | 74,60 | 74,55 | 38,24 | 82,67 |
| BTSA | 82,24 | 58 | 90,88 | 76,60 | 40 | 100 ⁽³⁾ | 80,19 | 46,15 | 100 ⁽³⁾ |

Source DGER

Ceci est d'autant plus navrant que les référentiels et les diplômes sont nationaux. Les référentiels doivent davantage préciser les contenus enseignés ainsi que les niveaux d'exigences requis. La DGER devra s'engager en ce sens afin de corriger de tels écarts.

Faute de volonté à apporter les réponses aux remarques concrètes faites par les organisations syndicales et le Snetap-FSU, que suscite ce suivi de la mise en œuvre du 5^e schéma, le Ministre et son administration renvoient ces indicateurs à la postérité. Il appartient aux personnels de se les approprier pour revendiquer notamment un développement du service public d'enseignement agricole dont les indicateurs soulignent la qualité.

Serge Pagnier

(1) – Dépêche AEF n° 155 969 Paris, lundi 3 octobre 2011.

(2) – Moyenne toutes options confondues d'un même niveau, sur les trois dernières années.

(3) – Résultats correspondant respectivement à 6 admis puis 3.

L'Enseignement Agricole

Caisse d'auto-assurance Ministérielle

Les programmes budgétaires ministériels enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et enseignement technique agricole ont été ponctionnés au bénéfice du plan sécheresse !

Quel fut notre étonnement quand au début de cette année, nous avons pris connaissance du vote par les parlementaires de la loi rectificative de finances 2011, ponctionnant l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et l'enseignement technique agricole, respectivement de 3077 959 et de 3 866 027 €, en crédits de paiement. C'est sur proposition du gouvernement que par la LFR 2011, ils ont pu ainsi soustraire ces sommes des programmes dédiés appartenant aux missions interministérielles « enseignement supérieures recherche » et « enseignement scolaire » au profit de la mission agriculture. La loi organique relative aux lois de finances depuis son établissement, interdisait en gestion ce type d'opération et nous laissait penser que jamais plus les moyens de l'enseignement agricole ne subiraient les conséquences de son appartenance à un ministère technique. Or, pour lever cette impossibilité, il a été trouvé ce subterfuge de l'auto-assurance au nom de laquelle le Ministre de l'agriculture a pu ainsi permettre en cours d'exercice, l'ouverture en crédits de paiement de 11 517 525 € au titre du plan sécheresse par des prélèvements sur d'autres programmes relevant de sa gestion. Une telle attitude, peu responsable à l'égard de l'enseignement agricole, ne mènerait-elle pas, comme lui-même le reprochait à ses prédécesseur, à « une politique du rat mort au fil de l'eau » ? Nous comprenons mieux ainsi, la surdité du Ministre qui depuis près de 10 mois n'a plus donné aucune suite aux demandes de rencontre des organisations syndicales et notamment à celle du Snetap-FSU.

Serge Pagnier

Précarité

Déclaration commu

Notes de lecture

Manager ou servir : les services publics aux prises avec le nouveau management public

En ces temps de remise en cause des modalités d'évaluation des enseignants, la lecture de l'ouvrage *Manager ou servir*, de l'Institut de Recherche de la FSU, est édifiante. Ce nouveau volume de la collection « Comprendre et agir » remplit encore parfaitement son objectif. Les concepts des chercheurs y sont présentés simplement mais non de manière simpliste, agrémentés de cas concrets et de témoignages sur le terrain. C'est toute l'idéologie du NMP ou Nouveau Management Public qui est clairement démontée page après page :

« Le rôle de l'évaluation est central : évaluation des individus, évaluation des établissements, évaluation des systèmes éducatifs, des systèmes de santé, des systèmes de justice, etc. » Ainsi, la RGPP* correspond pleinement au NMP : réorganisation, restructuration, gestion comptable. On passe d'un « climat de défiance » à un climat de « méfiance » envers les services publics et les fonctionnaires.

La mise en concurrence des individus, le management au mérite, la volonté d'autonomie des établissements participent d'une vision de la société qui, sous couvert de rationalisation, de bonne gestion et de pragmatisme, rend les relations sociales impossibles et conduit à la souffrance au travail. On prend conscience de la colonisation de tous les services de l'État, après ceux du domaine privé, dans cette course aux « indicateurs », aux « critères de performance », aux « données mesurables », qui permettent les statistiques et les classements MAIS qui éloignent la dimension humaine des échanges un peu plus chaque fois.

La catégorie des directeurs de services publics (Éducation, Justice et Santé) qui est l'objet d'étude de cet ouvrage met de plus en évidence la situation quasi intenable dans laquelle ces « cadres intermédiaires » se trouvent, pris dans les injonctions contradictoires de l'administration et des réalités vécues au quotidien.

Tout optimisme n'est pas perdu cependant quand on fait avec les auteurs le constat des formes de résistance qui se mettent en place pour gérer l'ingérable.

Cet ouvrage comme les précédents (cf. l'excellent « Le travail enseignant : le visible et l'invisible », notes de lecture parues dans le Bulletin de l'Enseignement agricole de mars 2011, n°334) ne s'en tient pas à l'observation mais nous pousse à agir pour contrer les mesures qui installent progressivement mais sûrement le NMP dans tous les services de l'État. Les militants y verront les fondements même de l'action syndicale.

Isabelle Couturier
Professeure-documentaliste

*Révision générale des politiques publiques.



coordination :
Evelyne Bechtold-
Rognon, Thomas
Lamarque.
Editions Syllepse

Le MAAPRAT, avec plus de 25% d'agents non titulaires, est l'un des tristes détenteurs du record de la précarité dans la Fonction publique. La note serait encore plus lourde si l'on recensait les emplois encore plus précaires comme les emplois aidés, les vacataires et les intérimaires. C'est un véritable fléau qui génère souffrances, stress, aggravation des conditions de travail et impacte les conditions d'exercice des missions de service public.



Le MAAPRAT et ses établissements publics recourent illégalement aux CDD à temps incomplet, aux contrats dits d'ajustement dans les services permanents pour des missions permanentes, aux CDD de courte durée souvent à répétition, interrompus pendant les vacances scolaires. De nombreux contrats ne respectent même pas la législation. S'y ajoutent désormais des licenciements, des mutations forcées et des non renouvellements de CDD en nombre de plus en plus important.

A ce jour le projet de loi ne respecte pas tous les termes du protocole du 31 mars 2011 et notamment la disposition qui prévoit que « les emplois offerts seront ouverts par transformation des emplois et/ou des crédits utilisés pour asseoir la rémunération des agents contractuels concernés de telle sorte que toute personne ayant réussi un des dispositifs de titularisation puisse se voir proposer un poste ».

Même si les termes du protocole du 31 janvier 2011 ne sont pas aussi contraignants que l'était l'article 73 de la loi LE PORS (Les agents non titulaires qui occupent un emploi présentant les caractéristiques définies à l'article 3 du titre Ier du statut général ont vocation à être titularisés, sur leur demande, dans des emplois de même nature qui sont vacants ou qui seront créés par les lois de finances), il n'en demeure pas

ne FSU/CGT du MAAPRAT au CTM du 31 janvier

moins que celui-ci fait de la réussite aux dispositifs de titularisation quels que soient les crédits utilisés pour assseoir la rémunération le droit de se voir proposer un poste pour les agents contractuels concernés.

Cette « réussite » s'agissant de concours réservés dont l'objet est de s'assurer de la valeur professionnelle d'un agent contractuel en poste et non de faire un choix sélectif de recrutement en fonction des besoins d'emplois des services parmi une population de candidats potentiellement beaucoup plus étendue.

Or, les choix opérés par notre administration et qui sont de sa responsabilité directe, indépendamment des agents exclus du périmètre d'application du protocole et les restrictions apportées par le projet de loi, méconnaissent délibérément cet engagement puisque d'après vos propres chiffres il n'y aurait en 2012 que 527 emplois offerts au recrutement par la voie professionnalisée pour un effectif d'agents contractuels éligibles que vous avez-vous-mêmes évalué unilatéralement à 4975 agents, soit 10,6% des agents contractuels éligibles en 2012.

Ces choix opérés par votre administration sont insupportables : ce sont eux aussi qui provoquent la colère des personnels directement concernés et les poussent à se mobiliser massivement aujourd'hui et les pousseront encore demain à amplifier cette mobilisation.

Les motifs de mécontentement sont nombreux :

- Tout d'abord, la décision du Ministre de ne considérer concernés par la déprécarisation que les secteurs de l'enseignement et des services vétérinaires est injuste et inacceptable. Si, en effet, ce sont dans ces secteurs que le taux de précarité est le plus élevé, les agents œuvrant dans les autres services et établissements publics du Ministère relèvent du même principe fondateur de la fonction publique, à savoir que les besoins permanents du service public doivent être assurés par des fonctionnaires.

- La décision d'écarter du processus de déprécarisation les personnels recrutés sur les budgets d'établissement, que ce soit dans les établissements sous tutelle du MAAPRAT, dans les CFA, les CFPPA... ou les établissements d'enseignement supérieur, est d'une part injuste et d'autre part contraire aux engagements pris par le gouvernement dont nous avons rappelé ci-dessus une des clauses parmi les plus importantes. La loi de titularisation sera applicable, dès sa publication, dans les trois versants de la Fonction publique. Comment pourrions-nous admettre qu'un Ministre de l'agriculture s'associe ainsi délibérément sur les obligations qui lui seront faites de la mettre en œuvre dans ses services et ses établissements publics pour tous les agents contractuels qui satisfont aux conditions de titularisation et abandonne la grande majorité des personnels précaires de ce Ministère ? D'autant qu'ils constituent des populations d'agents ultra-précaires, soumis à l'arbitraire de leur employeur, qui ne sont protégés par aucun cadre collectif.

- Alors que le protocole du 31 mars prévoit la titularisation dans tous les corps de la fonction publique, le Ministère a fait le choix :

- d'en limiter l'accès à certains corps seulement ;
- de méconnaître les qualifications des contractuels dans certaines filières d'emplois comme la filière administrative en restreignant, voire en interdisant, quels que soient les qualifications et l'ancienneté, leur accès dans le corps de secrétaires administratifs ou encore dans la filière vétérinaire en refusant toute ouverture de concours réservés dans le corps des ISPV ;
- de ne mettre en œuvre, pour la catégorie C, que le recrutement direct en échelle 3.

Autant de choix que nous ne pouvons admettre car ils conduiraient à une vague massive de déqualifications et à des reculs salariaux inacceptables.

- Vos propositions en matière de modalités des épreuves de sélection vont dans le sens d'un recrute-

ment sur profil, à la tête du client, voire en fonction de vos objectifs de restructuration et de la localisation géographique recherchée des emplois, vous permettant de faire le choix, dans la masse des personnels précaires de vos services, des quelques heureux élus. Si nous souhaitons que soit privilégiée dans ce processus de titularisation la valorisation de l'expérience professionnelle des agents, nous ne pouvons admettre que cela se résume à une appréciation subjective de la « méritocratie » ou vise à exclure a priori des pans entiers de la population des précaires (agents sur budget par exemple).

- Ces modalités de vérification de la qualification et de l'expérience professionnelles des agents, si elles ne s'accompagnent pas d'une ouverture de postes à due concurrence des agents contractuels éligibles, combinés à votre choix de flécher les postes qui méritent de voir leur occupant titularisé conduiraient, notamment dans les services vétérinaires (restructurations, fermetures d'abattoirs, réduction d'effectifs...), à sélectionner les agents titularisables et ceux qui seraient licenciés.

- Si l'on compare la population d'agents remplissant les conditions (déjà restrictives) de la loi (plus de 6000 ayant droit auxquels il faut ajouter les agents des établisse-

ments publics sous tutelle de MAP) aux 527 titularisations que vous proposez, tout le monde comprendra que le compte n'y est pas, pour un plan prévu pour 4 ans.

- Compte tenu du nombre d'agents à temps incomplet et des réductions d'effectifs, le plan de titularisation de quelques uns, tels que vous le concevez, s'accompagnerait inévitablement du licenciement d'un grand nombre d'agents contractuels.

C'est donc de fond en comble que les personnels précaires qui manifestent aujourd'hui sous vos fenêtres, et ceux nombreux sur leur lieu de travail qui nous soutiennent sont venus demander de revoir votre projet.

Ils exigent, avec le soutien de leurs collègues titulaires, que :

- Tous les agents non-titulaires, sans distinction de statut ni de support budgétaire de leur emploi puissent être titularisés.
- Tous les emplois budgétaires existants soient mobilisés à cet effet et que les autres emplois nécessaires à ces titularisations soient créés,
- Tous les CDD éligibles au dispositif de titularisation soient maintenus en poste

Afin qu'à l'issue de plan (prévu pour 4 ans) la totalité des agents non titulaires de ce Ministère et de ses établissements aient pu être titularisés.

Mouvement 2012

Vous participez au mouvement 2012. Pour une meilleure défense de votre demande, veuillez compléter la fiche ci-joint accompagnée d'une lettre explicative si besoin et l'envoyer au coordinateur de la CAP à l'adresse ci-dessous.

PLPA : Bernard Moine - LEGTA de Melle "Jacques Bujault" Route de la Roche BP 13 79500 MELLE

PCEA : Francis LUCAS - LEGTA Auch Beaulieu Lavacant Domaine de Beaulieu 32020 AUCH Cedex 9

CPE : Didier REVEL LEGTA Civergols 48200 Saint Chely d'Apcher

Les CAP auront lieu :

- les 6, 7 et 8 mars pour les PCEA
- les 13, 14 et 15 mars pour les PLPA
- le 15 mars pour les CPE

Dès la fin de votre CAP, vous serez informé de l'évolution de votre demande par téléphone.

Mutations dans l'intérêt du service 2012 « Grand Chelem », ou presque, en Midi-Pyrénées



La veille des vacances de décembre 2011, le secrétariat régional est informé que cinq collègues de Midi-Pyrénées sont visés par une « mutation dans l'intérêt du service » (MIS). Certains de ces collègues ont déjà été informés par leur directeur mais d'autres ne le seront que par messagerie électronique par la DGER au cours des vacances ! Les collègues sont invités à s'inscrire dans le mouvement, la circulaire paraissant le 22 décembre, pour une demande avant le 12 janvier...

Immédiatement, les MIS sont contestées et une lettre est envoyée au DRAAF avec demande d'entrevue à la rentrée des vacances.

Le 4 janvier, une délégation inter-syndicale, composée de représentants des personnels et des agents concernés, est reçue par le DRAAF de Midi-Pyrénées. Celui-ci explique que ce n'est que contraint et forcé, du fait des « postes à rendre », qu'il s'est résolu à faire ces MIS. « Mais celles-ci reposent sur une "expertise-

emploi" très fine, par "groupe de matières" ».

La délégation apporte la contradiction à l'administration : « non, les besoins ne justifient pas telle suppression de poste », « non, cet agent n'est pas le dernier arrivé », « non, cet agent n'est pas en sous-service et si on prend en compte les heures non affectées, le maintien de son poste de zootechnie est indispensable », « oui, il existe des solutions locales qui, avec des échanges avec le CFA-CFPPA, permettent de couvrir des besoins non-satisfaits par les postes budgétaires », etc. Bref, en dénonçant les conséquences qu'auraient ces MIS sur la vie des agents, mais surtout en apportant des « éléments d'expertise » sérieux, les personnels sont en mesure de démontrer l'inanité des arguments de l'administration. « La fine expertise-emploi » du SRFD et de la DGER faisait PSCHITT ! Dans le même temps, les personnels des établissements d'Ondes, d'Auch et d'Auzeville se mobilisaient pour la

défense de leurs collègues (pétitions, préavis de grève, ...).

Le 12 janvier, le DRAAF Midi-Pyrénées annonçait que les solutions proposées par les personnels et leurs représentants étaient adoptées par l'administration : deux MIS purement et simplement abandonnées, une MIS maintenue mais avec un plein-temps sur l'établissement d'affectation (ce qui satisfait pleinement l'agent et supposait qu'un mi-temps soit créé et apparaisse dans l'additif à la circulaire du mouvement), une MIS reportée du fait de l'octroi d'un congé-formation avec des perspectives plutôt positives pour la rentrée 2013... Seule une MIS, que nous avons qualifiée d'« idéologique », est maintenue : celle d'un collègue titulaire en CFPPA auquel la mutation sur un poste au lycée du même établissement est promise. Elle reste inacceptable quand même et contraire aux engagements de la DGER qui avait assuré que les agents de CFA et CFPPA sur postes budgétaires, pour

la plupart très près de la retraite, ne seraient pas inquiétés. Cochon qui s'en dédit...

Même si nous n'avons aucune illusion sur les conditions de la rentrée 2012 et les suppressions de postes, annoncées comme très importantes sans que nous soyons informés du nombre (on parle d'une quinzaine pour la région), nous nous félicitons de cette victoire pour les agents concernés.

Cette victoire a été obtenue par la mobilisation de toutes et tous, des personnels, des sections locales et régionales mais aussi des représentants nationaux des organisations syndicales (SNEP et SNETAP en particulier) et des coordonnateurs des CAP concernées qui n'ont eu de cesse d'intervenir auprès de la DGER.

Le combat qu'on n'a pas mené est un combat perdu. Le combat continue !

Pour le secrétariat régional
Olivier Gautié

Mais où est passé Monsieur Le Maire ?

REPONSE : Ne le cherchez plus. Bruno s'occupe du projet de l'UMP

